

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF

Communauté de communes de la côte d'Albâtre



Le budget principal retrace les activités de nature administrative de l'EPCI, non assujetties à la TVA. Il est soumis à la nomenclature M57.

Il s'agit d'un budget exprimé en montants TTC récupérant la TVA grevant ses investissements au travers du FCTVA.

BUDGET	DATE DE CREATION	TYPE DE SERVICE PUBLIC	NOMENCLATURE COMPTABLE	MODES DE GESTION	GESTION DE LA TVA
BUDGET PRINCIPAL	1981	SPA	M57	REGIE / Marchés publics	BUDGET TTC

Un certain nombre d'activités sont retracées et individualisées dans le cadre de budgets annexes. Les nomenclatures comptables dépendent de la nature de l'activité : les services publics industriels et commerciaux (SPIC) appliquent la M4 (M49 pour les services de l'eau et de l'assainissement) tandis que les services publics administratifs (SPA) retracent leurs opérations budgétaires dans le cadre de la M57. Le tableau ci-dessous retrace le détail des différentes activités de la CCCA individualisées dans des budgets annexes :

BUDGET	DATE DE CREATION	TYPE DE SERVICE PUBLIC	NOMENCLATURE COMPTABLE	MODES DE GESTION	GESTION DE LA TVA
BUDGET ANNEXE ZONES INDUSTRIELLES	2000	SPA	M57	REGIE	BUDGET HT
BUDGET ANNEXE DELEGATION EAU	2003	SPIC	M49	DELEGATION	BUDGET TTC
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DELEGATION	2012	SPIC	M49	DELEGATION	BUDGET TTC
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	2012	SPIC	M49	DELEGATION	BUDGET TTC
BUDGET ANNEXE LAC DE CANIEL	1993	SPIC	M4	AOT	BUDGET HT
BUDGET ANNEXE PORT DE PLAISANCE	2005	SPIC	M4	REGIE	BUDGET HT
BUDGET ANNEXE VIABILISATION ZI DE SASSEVILLE	2015	SPA	M57	REGIE	BUDGET HT
BUDGET ANNEXE GOLF DE LA COTE D'ALBATRE	2017	SPIC	M4	DELEGATION	BUDGET TTC
BUDGET ANNEXE CENTRE INTERCOMMUNAL DE SANTE	2023	SPA	M57	REGIE	BUDGET TTC

Construit dans le respect des objectifs présentés lors du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 1^{er} mars dernier, le budget primitif 2023 repose sur la recherche d'un équilibre entre une trajectoire politique volontariste et la préservation des équilibres financiers.

Le budget 2023 met en œuvre le projet de territoire, internalise la gestion de l'office du tourisme et met en application le Plan Santé. Il intègre, par ailleurs la dimension développement durable dans l'exercice de l'ensemble des politiques publiques. D'un point de vu budgétaire, un nouveau budget annexe est créé « Centre intercommunal de Santé ».

Le budget communautaire 2023 poursuit l'objectif de rapprochement de la Communauté de Communes de ses habitants et de ses communes membres (Formations PSC1 dans chacune des communes, actions Sport Santé et ateliers de nutrition santé, dimensionnement des services ALSH, périscolaire, petites enfants et PAJ, mise en place du Conseil Intercommunal des Jeunes, dématérialisation totale des instructions d'urbanismes, accroissement du budget voirie-électrification ...)

Le budget 2023 reprend les résultats de l'exercice antérieur, par anticipation ainsi que les restes à réaliser, tant en fonctionnement qu'en investissement.

La construction budgétaire 2023 intègre les différents paramètres développés dans le rapport d'orientations budgétaires :

○ Ceux liés aux objectifs politiques et stratégiques

Les objectifs politiques et stratégiques qui ont présidé à la construction du budget 2023 s'articulent autour **des axes prioritaires suivants** :

- Maintien des taux d'imposition,
- Maintien des ratios financiers d'un bon niveau (taux d'épargne brute, délai de désendettement, ...),
- Poursuite de l'optimisation des taux d'exécution en section d'investissement,
- Mise en place d'une programmation pluriannuelle d'investissement intégrant l'entretien récurrent et la mise aux normes,
- Mise en œuvre du projet de territoire,
- Rechercher systématiquement des financements externes pour toute action ou projet d'investissement,
- Augmentation de 3% des dépenses de fonctionnement des services, hors mesures nouvelles et hors dépenses d'énergie, par rapport au budget primitif 2022.

○ Ceux liés au contexte local

Le contexte budgétaire 2023 est notamment marqué par :

○ les paramètres internes :

- la mise en application du Plan Santé,
- la mise en place d'actions opérationnelles dans le cadre de la politique d'accompagnement à la transition énergétique et aux mobilités en lien avec le contrat d'objectif territorial,
- la poursuite de la construction du PLUi (phase diagnostic),
- l'accroissement du nombre de places dans les structures d'accueil de la Petite Enfance,
- la mise en œuvre des mobilités douces par le déploiement des pistes cyclables et du plan de déplacement simplifié,
- une politique d'attractivité avec la valorisation des atouts touristiques de l'ensemble du territoire,
- un effort particulier consenti sur les investissements relatifs à la voirie, l'éclairage public et l'électrification.

○ les paramètres externes :

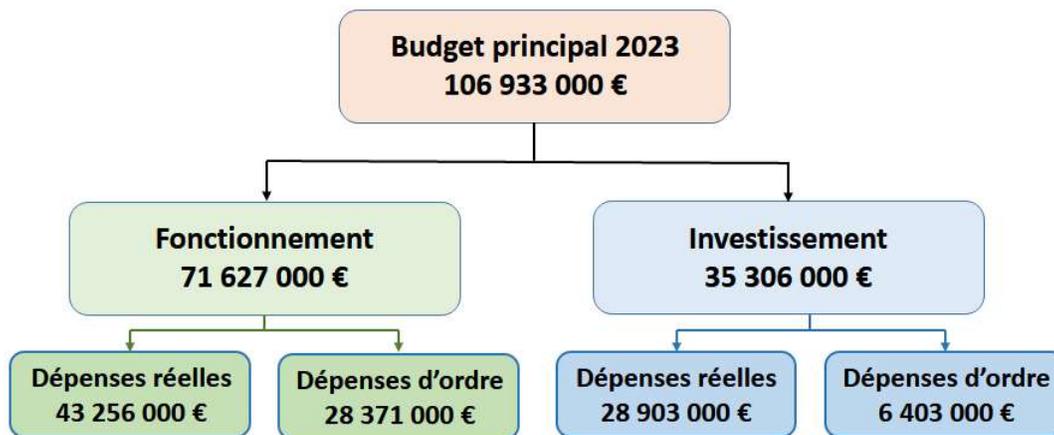
- Une revalorisation forfaitaire des bases fiscales (+7,1%),
- la suppression en 2 ans de la CVAE pour les entreprises qui sera remplacée, pour les collectivités locales, par une fraction de TVA,
- La dotation de compensation, qui est l'une des composantes de la DGF des EPCI, sera une nouvelle fois impactée à la baisse (-0,8%),
- Le maintien des prélèvements au titre du redressement des comptes publics et du FNGIR,
- Une légère diminution du prélèvement au titre du FPIC en 2023.

1^{ère} Partie : Présentation générale des budgets primitifs 2023

Le budget principal fera l'objet d'une présentation détaillée, contrairement aux budgets annexes, dans la mesure où il représente plus de 70% des dépenses réelles de la Communauté de Communes.

1.1 – Le budget principal

Le schéma ci-dessous présente une vue d'ensemble des dépenses du budget principal 2023 en **mouvements budgétaires**¹ :



Les dépenses réelles se répartissent comme suit :

- 60% de dépenses de fonctionnement
- 40% de dépenses d'investissement

¹ Mouvements réels + mouvements d'ordre (amortissements, virement à la section d'investissement, ...).

Les dépenses de fonctionnement (hors restes à réaliser)

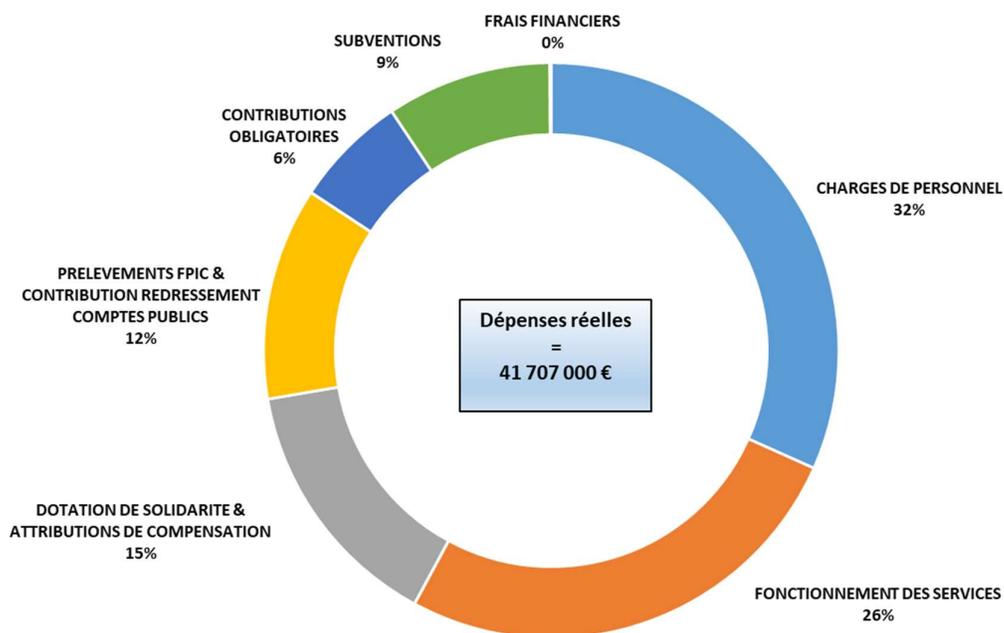
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT - BUDGET PRINCIPAL

CHARGES DE PERSONNEL	13 219 483 €
FONCTIONNEMENT DES SERVICES	10 924 900 €
DOTATION DE SOLIDARITE & ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	6 012 000 €
PRELEVEMENTS FPIC & CONTRIBUTION REDRESSEMENT COMPTES PUBLICS	4 987 429 €
CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	2 657 646 €
SUBVENTIONS	3 875 174 €
FRAIS FINANCIERS	30 545 €
TOTAL - DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	41 707 177 €

En 2023, sur un budget de 41,7 M€ de dépenses réelles de fonctionnement :

- 30,7 M€ seront consacrés à l'exercice des compétences statutaires
- 6,0 M€ seront destinés aux reversements aux communes
- 5,0 M€ seront prélevés pour alimenter les fonds de péréquation nationaux

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT - BUDGET PRINCIPAL



Les charges de personnel du budget principal, qui représentent 32% des dépenses réelles de fonctionnement, comprennent également la rémunération des agents titulaires des

budgets SPIC et des personnels intervenant sur les budgets annexes. Une refacturation est alors réalisée en fin d'année pour un montant prévisionnel 2023 de 510 219 €².

Par ailleurs, un certain nombre de remboursements de charges de personnel est prévu notamment au titre des congés maternité et maladie en cours (263 000 €). Ainsi, la dépense nette³ de charges de personnel s'établit à **12 446 000 € pour le budget primitif 2023**.

Les dépenses de fonctionnement des services s'établissent à 10 925 000 €, et comprennent, notamment, des dépenses relatives à la mise en œuvre de nouvelles actions et/ou projets en lien avec le projet de territoire.

Au titre de la mise en œuvre du projet de territoire, les actions et projets nouveaux suivants sont proposés dans le budget primitif 2023 afin d'avoir un territoire d'énergies, attractif, durable et solidaire :

AXE 1 : Conduire la transition écologique et le développement durable du territoire :

○ 90 000 € : Programme complémentaire de curage préventif et d'entretien des réseaux pluviaux,

○ 82 000 € : Nouvelle filière placoplâtre dans les déchetteries,

○ 70 000 € : Schéma directeur des Eaux Pluviales

↳ création en 2023 d'un secteur Grand Cycle de l'eau au sein du service VRD avec 1 ingénieur. La mise en place d'un schéma directeur des Eaux Pluviales constitue une démarche indispensable qui conditionne l'obtention de subventions de la part de l'Agence de l'Eau,

○ 65 000 € : Sensibilisation aux éco-gestes et communication sur les déchets,

○ 60 000 € : Plan de déplacement simplifié

↳ Il permettra de définir la politique de mobilité du territoire en poursuivant plusieurs objectifs :

☞ rendre effectif le droit à la mobilité pour tous,

☞ intégrer les spécificités du territoire,

☞ faire l'état des lieux des actions existantes et définir les mesures et actions prioritaires à mettre en place,

☞ prendre en compte les plans de mobilité employeurs et autres mesures de politiques plus transversales, telles que l'urbanisme, la qualité de l'air...,

○ 40 000 € : Schéma directeur des réseaux de chaleur,

² La refacturation des personnels aux budgets annexes SPIC apparaît au compte 70841 « Mise à disposition de personnel aux budgets annexes ».

³ De la refacturation et des remboursements de charges

- 30 000 € : Etude gisement bois,
- 21 000 € : Dématérialisation totale des instructions d'urbanisme
- 20 000 € : Etudes & recherches amiante/HAP dans les opérations de voirie,

AXE 2 : Promouvoir le bien vivre ensemble, la solidarité et la vitalité des services de proximité :

- 132 000 € : Location exceptionnelle d'algécos pour permettre les travaux d'extension de la crèche Merlin l'Enchanteur,
- 70 000 € : Formations PSC1 dans chacune des communes, actions Sport Santé et ateliers de nutrition santé dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Santé en Côte d'Albâtre,
- 56 000 € : Dimensionnement des services ALSH, périscolaire et PAJ en termes de moyens afin de ne pas laisser les familles sur liste d'attente,
- 20 000 € : Ouverture des ALSH sur la totalité des vacances scolaires (40j en 2023 contre 35j en 2022),
- 18 000 € : Revalorisation des contrats d'engagement éducatif,
- 7 500 € : Mise en place du Conseil Intercommunal des Jeunes et Séjour Europe
- 5 000 € : EDUCAP CITY (rallye citoyen pour les jeunes)

AXE 3 : Renforcer l'attractivité et le dynamisme du territoire :

- 36 000 € : Etude AURH pour la requalification des centres-villes de Cany-Barville et St Valery dans le cadre du dispositif PVD,
- 24 000 € : nouveau partenariat avec la Chambre des Métiers afin de mettre en valeur les artisans du territoire (Eco-défis, accompagnement à la transmission, valorisation des métiers d'art, ...)
- 7 000 € : réalisation d'un film pour promouvoir le conservatoire
- 4 000 € : Mise en place du programme Leader (Fonds européens)
- - 68 000 € : internalisation de la gestion de l'office de tourisme permettra une économie de 68 000 €, tout en proposant de nouvelles activités de découvertes des villages de l'arrière-pays de la Communauté de Communes et la promotion de l'ensemble des hébergeurs du territoire,

Au-delà des actions et projets financés dans le cadre de la mise en œuvre du projet de territoire, le budget 2023 intègre quelques dépenses contraintes supplémentaires :

- 220 000 € : accroissement des dépenses d'énergie
- 134 000 € : accroissement des coûts de traitement du SMITVAD

○ 17 200 € : Formation aux logiciels de GRH/Gestion du temps de travail (obligation de faire de la Chambre Régionale des Comptes)

○ 12 000 € : Abonnement au logiciel Astech pour la mise en place de l'inventaire physique (obligation de faire de la Chambre Régionale des Comptes)

L'enveloppe globale de la dotation de solidarité communautaire (5 902 000 €) est en augmentation (*par rapport à l'enveloppe de base de 5 880 000 €*) d'environ 22 000 € pour financer le tunnel de garantie.

Les attributions de compensation pour nuisances environnementales (éoliennes) sont prévues en application de la délibération adoptée en 2017 :

une attribution de compensation pour nuisance environnementale fixée à 20% du produit fiscal éolien est estimée en 2023 à 110 000 €.

Les prélèvements effectués par l'Etat au titre du FNGIR et du redressement des comptes publics sont maintenus constants par rapport à l'année 2022. La contribution au titre du FPIC est prévue en légère diminution en raison de l'application de la réforme des indicateurs financiers.

Les contributions obligatoires comprennent essentiellement les participations aux différents organismes de regroupement pour 2 658 000 € (SMITVAD, Syndicats de Bassins Versants, Seine Maritime Numérique, Syndicat Mixte de la Frange Littorale...).

Enfin, le poste « Subventions » comprend essentiellement :

- la compensation pour service public au délégataire des piscines : 1 912 000 €
- la contribution au budget annexe du Golf : 856 000 €
- la contribution au budget annexe des Zones Industrielles : 361 000 €
- la contribution au SDE76 pour les réseaux de télécommunication : 82 800 €
- la subvention d'équilibre du budget Viabilisation ZI : 102 000 €

Les recettes de fonctionnement (*hors restes à réaliser*)

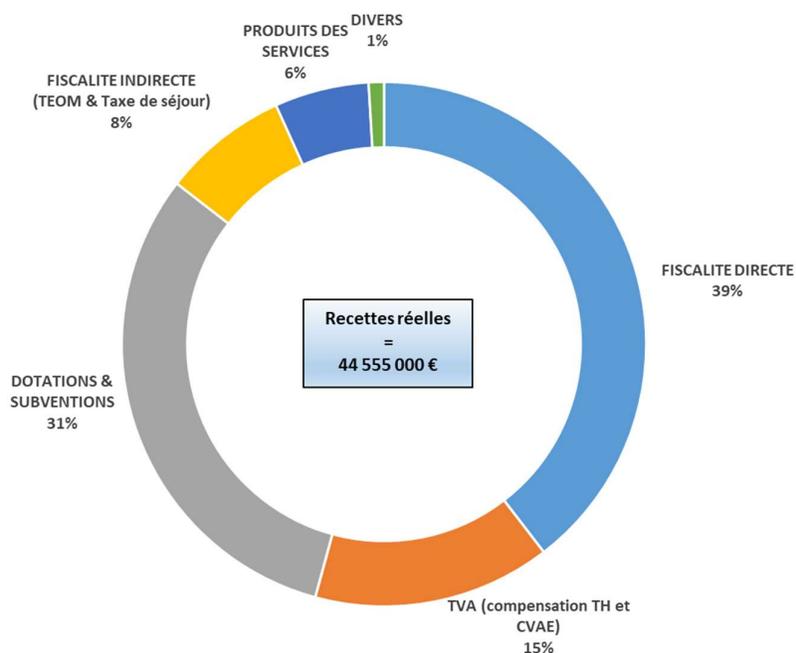
Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 44,09 M€.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT - BUDGET PRINCIPAL

FISCALITE DIRECTE	17 628 941 €
TVA (<i>compensation TH et CVAE</i>)	6 533 000 €
DOTATIONS & SUBVENTIONS	13 932 185 €
FISCALITE INDIRECTE (<i>TEOM & Taxe de séjour</i>)	3 450 012 €
PRODUITS DES SERVICES	2 591 426 €
DIVERS	419 830 €
TOTAL - RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	44 555 394 €

La fiscalité directe locale ne représente plus que 39% des recettes réelles de fonctionnement, contre 78% en 2020. Il s'agit principalement du foncier bâti, du foncier non bâti, de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et des impôts forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER). La TVA reversée en remplacement de la taxe d'habitation depuis 2021 et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) depuis 2022 représentent 15% des recettes réelles de fonctionnement. L'année 2021 a marqué un tournant important dans la restructuration des ressources de la Communauté de Communes. En effet, l'Etat fait glisser le modèle de financement des collectivités locales vers un régime de fiscalité nationale transférée ou vers l'attribution de dotations nationales de plus en plus complexes.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT - BUDGET PRINCIPAL



FISCALITE 2023 PREVISIONNELLE (c/731 + c/73)

FONCIER BÂTI	9 946 118 €
CFE	5 419 081 €
TVA (compensation TH et CVAE)	6 533 000 €
TAXE D'HABITATION (RS)	1 177 227 €
FONCIER NON BÂTI	623 477 €
IFER	463 038 €
TAXE DE SEJOUR	200 000 €
TEOM	3 250 012 €
TOTAL BRUT	27 611 953 €

Toutefois, il convient de préciser que ce montant brut de fiscalité perçu fait l'objet de **prélèvements⁴ nationaux** comme indiqué ci-dessous :

<input checked="" type="checkbox"/> le FNGIR :	-1 800 129 €
<input checked="" type="checkbox"/> le FPIC :	-1 900 000 €
<input checked="" type="checkbox"/> la contribution au titre du redressement des comptes publics :	-1 209 408 €
<input checked="" type="checkbox"/> le remboursement d'un trop perçu sur fiscalité 2022 :	- 77 800 €
SOIT UN TOTAL NET DE FISCALITE DE :	22 624 616 €

La Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre est un des plus gros contributeurs au FPIC. Toutefois, la réforme des indicateurs de péréquation (potentiel financier, effort fiscal, ...) initiée par la loi de finances pour 2022 pourrait se traduire par une amélioration des indicateurs pour la CCCA. Ainsi, la contribution nette au FPIC pourrait diminuer dans les années à venir.

Les dotations et participations s'élèvent à 13 932 000 €. Il s'agit désormais d'une recette inscrite chaque année en loi de finances.

Enfin, **la participation du budget principal au profit des foyers fiscaux assujettis à la TEOM s'accroît en 2023** afin d'atténuer l'augmentation de la TEOM résultant de la hausse du coût des déchets ménagers (SMITVAD, marchés de prestations de services et mise en place obligatoire d'une nouvelle filière « placoplâtre »). Cette contribution financière de la CCCA est portée à 37% en 2023 contre 30% en 2022 et 25% les années précédentes.

S'agissant des produits des services, on constate une augmentation par rapport à l'année 2022. Cela s'explique par un accroissement d'activités.

⁴ Les prélèvements sur la fiscalité directe locale sont comptabilisés, en comptabilité publique, en atténuations de produits. Ces derniers constituent une composante des dépenses réelles de fonctionnement.

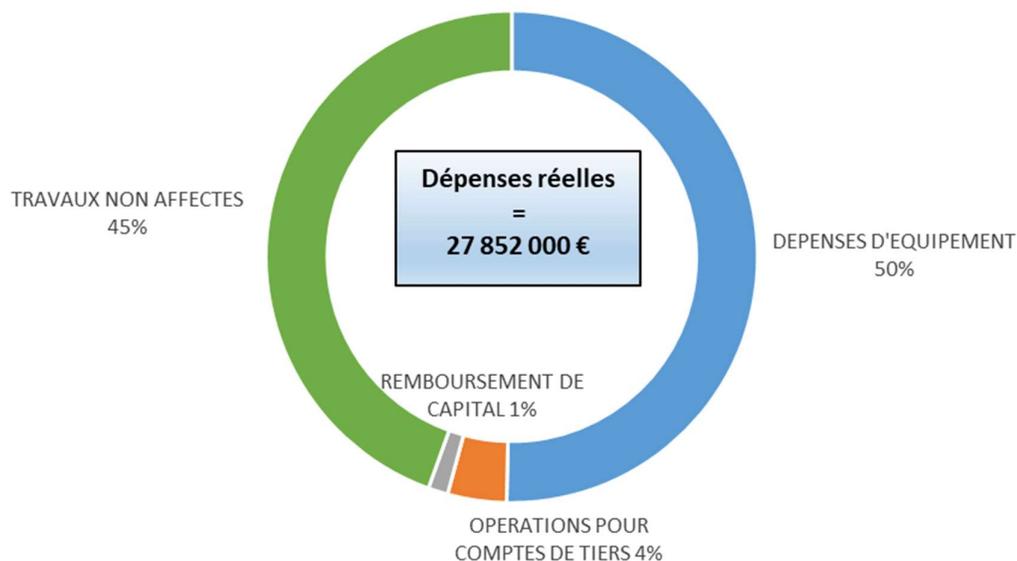
Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement se répartissent de la manière suivante :

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (hors RAR) - BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES D'EQUIPEMENT	14 018 725 €
OPERATIONS POUR COMPTES DE TIERS	1 080 773 €
REMBOURSEMENT DE CAPITAL	362 700 €
TRAVAUX NON AFFECTES	12 389 756 €
TOTAL - DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	27 851 954 €

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (hors RAR) - BUDGET PRINCIPAL



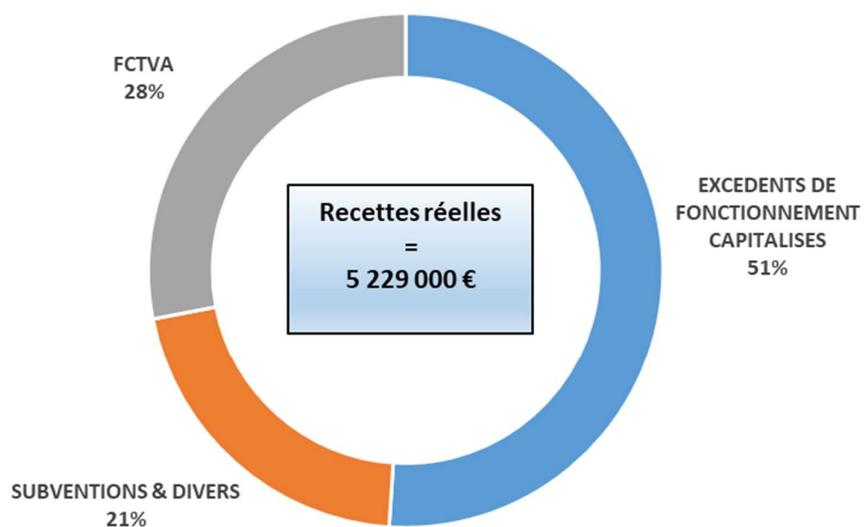
Le détail des investissements par opération est précisé dans la 2^{ème} partie du présent rapport.

Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement se répartissent de la manière suivante :

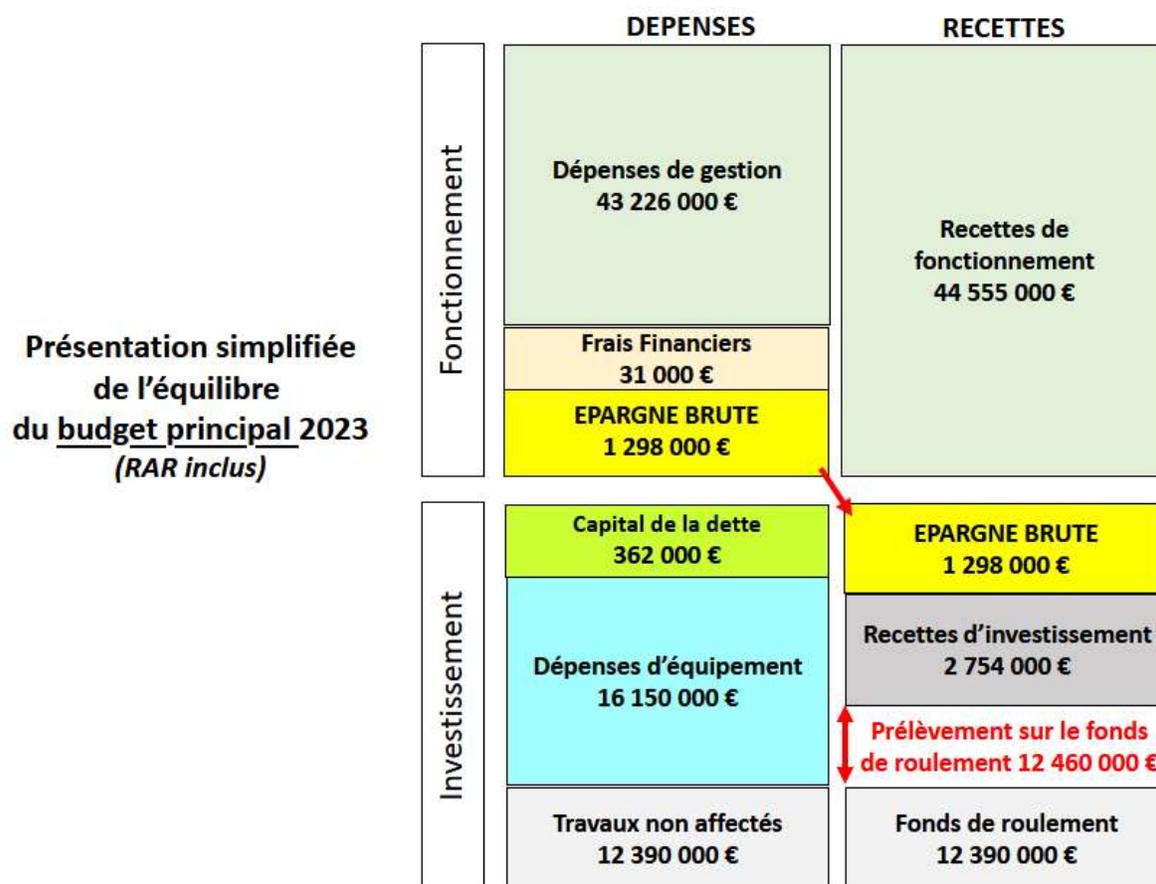
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (hors RAR) - BUDGET PRINCIPAL	
EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	2 668 609 €
SUBVENTIONS & DIVERS	1 095 873 €
FCTVA	1 465 000 €
TOTAL - RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	5 229 482 €

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (hors RAR) - BUDGET PRINCIPAL



D'autres ressources participent à l'équilibre de la section d'investissement.

Le schéma ci-dessous présente de manière synthétique l'équilibre du budget principal et met en lumière l'autofinancement assuré par l'épargne brute⁵ et le prélèvement sur le fonds de roulement.



Pour permettre de mieux apprécier la nature des crédits alloués aux compétences exercées par la communauté de communes et au fonctionnement de l'institution, il est proposé de présenter les dépenses et les recettes réelles du budget principal par service.

1.2 – La présentation par services du budget principal

En complément de la présentation réglementaire et dans le respect des nomenclatures comptables, la Communauté de Communes organise sa gestion budgétaire autour de la **notion de service**.

⁵ L'épargne brute est un concept central de l'analyse financière. Elle correspond au solde des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement récurrentes.

Ce découpage analytique du budget permet d'améliorer la transparence et de mesurer la performance communautaire en poursuivant les objectifs suivants :

- Identifier et mesurer le coût des politiques menées par l'établissement,
- Mieux évaluer les actions de la Communauté de Communes,
- Définir de nouveaux objectifs d'amélioration du service public.

Dans le prolongement des orientations présentées lors du DOB en mars dernier, 3 nouveaux services analytiques ont été créés : **le service « plan santé », « Petites Villes de demain », et le « Contrat d'Objectif Territorial ».**

Ils correspondent à de nouvelles actions menées par la Communauté de Communes.

Le tableau ci-dessous présente **les dépenses réelles de fonctionnement** (*hors restes à réaliser*) par services, en faisant ressortir **le coût net** de chacune des politiques menées.

Il en ressort que les **Transferts financiers aux Communes** (21%), la **Voirie – Eclairage Public** (13%), les **Piscines Communautaires** (7%), la **Culture** (6%), les **Déchets ménagers** (6%), la **Petite Enfance/Enfance/Jeunesse** (5%) et l'**Economie** (3%) représentent plus de **60% du coût net total** des services communautaires.

Il est à noter que le coût net de **l'administration générale** (secrétariat, accueil,...) et **des services généraux** (Finances, Ressources humaines, Juridique, Achats et Marchés publics,...) se situe à **10 %**.

PRESENTATION DU BUDGET PRINCIPAL 2023 PAR SERVICES

(Dépenses réelles de fonctionnement hors restes à réaliser)

Service	2023		Coût net	en % du coût net total
	Dépenses	Recettes		
PETITE ENFANCE	1 988 910 €	1 508 750 €	480 160 €	1,7%
ENFANCE	1 599 661 €	702 500 €	897 161 €	3,2%
JEUNESSE	232 585 €	62 700 €	169 885 €	0,6%
SERVICES A LA POPULATION	309 362 €	39 300 €	270 062 €	1,0%
FONCTIONNEMENT GENERAL DSAP	273 715 €	24 000 €	249 715 €	0,9%
TRANSPORTS	563 665 €	4 990 €	558 675 €	2,0%
CENTRE SOCIAL	346 385 €	121 279 €	225 106 €	0,8%
LA CLUSAZ	1 032 482 €	397 636 €	634 846 €	2,3%
CULTURE	1 865 534 €	189 522 €	1 676 012 €	6,0%
VIE ASSOCIATIVE	151 412 €	0 €	151 412 €	0,5%
PLAN SANTE (Premiers secours, sport-santé)	65 000 €	0 €	65 000 €	0,2%
COMMUNICATION	399 851 €	0 €	399 851 €	1,4%
SOUS-TOTAL DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION	8 828 562 €	3 050 677 €	5 777 885 €	20,5%
DECHETS MENAGERS	5 768 720 €	3 861 112 €	1 907 608 €	6,8%
PATRIMOINE-LOGEMENT	536 280 €	33 686 €	502 594 €	1,8%
VOIRIE-ECLAIRAGE PUBLIC	3 669 163 €	0 €	3 669 163 €	13,0%
SYSTÈME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE	80 997 €	0 €	80 997 €	0,3%
AVANT-PORT DE ST VALERY EN CAUX	155 556 €	0 €	155 556 €	0,6%
SOUS-TOTAL DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES	10 210 716 €	3 894 798 €	6 315 918 €	22,5%
URBANISME	170 906 €	0 €	170 906 €	0,6%
PLUI	56 514 €	0 €	56 514 €	0,2%
PISCINES COMMUNAUTAIRES	2 082 865 €	90 000 €	1 992 865 €	7,1%
ACCUEIL, ASSEMBLEES ET MOYENS GENERAUX	316 080 €	17 030 €	299 050 €	1,1%
INFORMATIQUE	331 080 €	2 000 €	329 080 €	1,2%
JURIDIQUE	220 008 €	800 €	219 208 €	0,8%
SUIVI DES CONCESSIONS	131 735 €	0 €	131 735 €	0,5%
SOUS-TOTAL DIRECTION JURIDIQUE ET DES SYSTEMES D'INFORMATION	3 309 189 €	109 830 €	3 199 359 €	11,4%
SPORTS	730 165 €	130 000 €	600 165 €	2,1%
TOURISME & LOISIRS	612 598 €	214 241 €	398 357 €	1,4%
BASE DU LAC DE CANIEL (hors AOT)	904 125 €	400 000 €	504 125 €	1,8%
MOBILITES	232 293 €	0 €	232 293 €	0,8%
ECONOMIE	565 331 €	12 680 €	552 651 €	2,0%
DEVELOPPEMENT DURABLE	49 022 €	0 €	49 022 €	0,2%
NOUVELLE ZONE - AERODROME	77 055 €	14 621 €	62 434 €	0,2%
PATRIMOINE NATUREL ET HISTORIQUE	235 438 €	0 €	235 438 €	0,8%
SOUS-TOTAL DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ET DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	3 406 027 €	771 542 €	2 634 485 €	9,4%
DIRECTION GENERALE - SECRETARIAT DU PRESIDENT	317 911 €	0 €	317 911 €	1,1%
PETITES VILLELS DE DEMAIN	58 000 €	23 400 €	34 600 €	0,1%
CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL	231 335 €	0 €	231 335 €	0,8%
SOUS-TOTAL DIRECTION GENERALE - SECRETARIAT DU PRESIDENT	607 246 €	23 400 €	583 846 €	2,1%
TRANSFERTS FINANCIERS VERS LES COMMUNES	6 013 920 €	0 €	6 013 920 €	21,4%
SOUS-TOTAL TRANSFERTS FINANCIERS VERS LES COMMUNES	6 013 920 €	0 €	6 013 920 €	21,4%
FINANCES	356 471 €	0 €	356 471 €	1,3%
MARCHES PUBLICS	326 547 €	0 €	326 547 €	1,2%
ACHATS PUBLICS	243 480 €	9 250 €	234 230 €	0,8%
SOUS-TOTAL DIRECTION DES FINANCES, DE LA COMMANDE ET DE L'ACHAT PUBLICS	926 498 €	9 250 €	917 248 €	3,3%
RESSOURCES HUMAINES	629 836 €	189 019 €	440 817 €	1,6%
RESSOURCES INTERNES	507 248 €	0 €	507 248 €	1,8%
SOUS-TOTAL DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	1 137 084 €	189 019 €	948 065 €	3,4%
COOPERATION DECENTRALISEE	17 500 €	0 €	17 500 €	0,1%
SOUS-TOTAL COOPERATION DECENTRALISEE	17 500 €	0 €	17 500 €	0,1%
DIVERS + DEPENSES IMPREVUES	62 270 €	0 €	62 270 €	0,2%
SUBVENTIONS BUDGETS ANNEXES	1 657 480 €	0 €	1 657 480 €	5,9%
SOUS-TOTAL DIVERS	1 719 750 €	0 €	1 719 750 €	6,1%
TOTAL DIRECTIONS BUDGET PRINCIPAL	36 176 491 €	8 048 516 €	28 127 975 €	100,0%
REFACTURATION	543 257 €	558 137 €		
PRELEVEMENTS FPIC + FNGIR + REDRESSEMENT CP + DEGREVEMENTS	4 987 429 €	0 €		
TOTAL PRELEVEMENT & REFACTURATION	5 530 686 €	558 137 €		
TOTAL DRF BUDGET PRINCIPAL (Etat II-C2 budget primitif)	41 707 177 €	8 606 653 €		

1.3 – La présentation générale des budgets annexes

Les budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement représentent les principaux services annexes de la Communauté de Communes car ils représentent près de 20% des dépenses réelles de fonctionnement.

BUDGETS 2023 <i>Dépenses et Recettes réelles</i>	SECTION	Part du budget dans les dépenses réelles de la CCA en %	DEPENSES REELLES	RECETTES REELLES D'EXPLOITATION		
				Recettes réelles <i>(hors compensation)</i>	Déficit (-) / Excédents (+) reportés	COMPENSATION <i>(du budget principal)</i>
ZONES INDUSTRIELLES	FONCTIONNEMENT	1%	352 925 €	379 625 €	0 €	360 900 €
	INVESTISSEMENT		935 582 €	0 €	547 982 €	0 €
DELEGATION EAU	FONCTIONNEMENT	10%	391 455 €	1 098 095 €	7 584 552 €	0 €
	INVESTISSEMENT		8 925 602 €	600 320 €	34 090 €	0 €
ASSAINISSEMENT DELEGATION	FONCTIONNEMENT	8%	685 894 €	1 049 598 €	2 967 423 €	0 €
	INVESTISSEMENT		6 389 372 €	906 872 €	2 151 373 €	0 €
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	FONCTIONNEMENT	0,5%	85 805 €	86 770 €	183 123 €	0 €
	INVESTISSEMENT		396 009 €	138 960 €	72 961 €	0 €
LAC DE CANIEL (AOT)	FONCTIONNEMENT	0,6%	66 320 €	42 500 €	9 831 €	47 489 €
	INVESTISSEMENT		463 285 €	0 €	429 785 €	0 €
PORT INTERCOMMUNAL DE ST VALERY	FONCTIONNEMENT	1,0%	554 963 €	562 055 €	0 €	234 750 €
	INVESTISSEMENT		403 532 €	504 040 €	-342 350 €	0 €
VIABILISATION ZI	FONCTIONNEMENT	0,26%	0 €	0 €	-101 581 €	101 581 €
	INVESTISSEMENT		240 703 €	0 €	240 703 €	0 €
CENTRE INTERCOMMUNAL DE SANTE	FONCTIONNEMENT	0,9%	807 835 €	762 853 €	0 €	56 982 €
	INVESTISSEMENT		50 000 €	8 000 €	0 €	30 000 €
GOLF DE LA CÔTE D'ALBÂTRE	FONCTIONNEMENT	1,1%	563 799 €	53 449 €	0 €	855 778 €
	INVESTISSEMENT		504 021 €	77 089 €	75 411 €	6 093 €
BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		43 256 478 €	44 555 394 €	23 992 165 €	0 €
	INVESTISSEMENT		28 903 183 €	5 422 809 €	-1 810 707 €	0 €

L'équilibre financier de certains budgets annexes nécessitent le versement d'une compensation du budget principal.

2^{ème} Partie : Les grands équilibres financiers des budgets communautaires

La seconde partie de ce rapport présente une vision synthétique des différents budgets afin de faire ressortir les principaux soldes intermédiaires de gestion (épargne de gestion, épargne brute, épargne nette, fonds de roulement...). Cette présentation s'appuie uniquement sur les mouvements budgétaires réels de chacun des budgets⁶ présentés.

Par ailleurs, quelques retraitements comptables sont nécessaires afin de déterminer des soldes de gestion représentatifs de la situation financière du budget considéré :

- Les charges de personnel sont présentées, après neutralisation des opérations de remboursement (congrés maladie et maternité) et de reversement (des budgets annexes en contrepartie de la mise à disposition de personnel)
- Les charges de fonctionnement courant sont également corrigées des reversements effectués par les budgets annexes pour la prise en charge de dépenses de gestion
- Les produits de cessions d'immobilisations sont retraités pour les faire apparaître comme une ressource d'investissement, eu égard à l'absence de caractère de récurrence

⁶ Toutefois, pour les budgets relevant de la M4 (Port Intercommunal de St Valery en Caux, Lac de Caniel, Délégation Eau, Délégation Assainissement, Assainissement non Collectif, Golf de la Côte d'Albâtre) le tableau d'analyse financière fait apparaître « la dotation nette aux amortissements à couvrir ». Le champ d'application de l'amortissement en M4 s'étend à l'ensemble des immobilisations à la différence de la M57 qui circonscrit la comptabilisation des amortissements aux seuls biens mobiliers et/ou productifs de revenus. L'épargne brute doit être d'un niveau suffisant pour couvrir la dotation nette aux amortissements, contrainte supplémentaire pour les budgets appliquant l'instruction budgétaire et comptable M4.

BUDGET PRINCIPAL 2023



BP 2023
BUDGET PRINCIPAL

Tableaux financiers MAJ du 06/03/23	BUDGETS PRIMITIFS	
	BP 2022	BP 2023
+ Produits fiscaux	25 489 560 €	27 611 953 €
+ Dotations et subventions	12 715 958 €	13 932 185 €
+ Produits d'exploitation et autres produits gestion courante nets	2 519 973 €	2 460 963 €
- FNGIR	-1 800 129 €	-1 800 129 €
- FPIC	-2 072 000 €	-1 900 000 €
- Autres reversements de fiscalité	0 €	-77 800 €
- Redressement au titre des comptes publics	-1 209 408 €	-1 209 500 €
+ Restes à réaliser de fonctionnement	0 €	0 €
= Produits courants	35 643 954 €	39 017 672 €
- Charges de personnel (<i>nettes du rembt des BA</i>)	11 292 681 €	12 709 264 €
- Charges de fonctionnement courant nettes	13 964 151 €	15 726 068 €
- DSC	5 934 500 €	5 902 000 €
- Attribution de compensation	114 000 €	110 000 €
- Restes à réaliser de fonctionnement	1 410 943 €	1 549 301 €
= Charges courantes	32 716 275 €	35 996 633 €
= Excédent brut courant	2 927 679 €	3 021 039 €
+ Produits exceptionnels larges (hors cessions)	0 €	7 036 €
- Charges exceptionnelles	16 723 €	26 129 €
- Subventions aux budgets annexes	1 409 090 €	1 672 485 €
- Dépenses imprévues de fonctionnement (<i>nouvelle procédure M57</i>)	0 €	0 €
= Epargne de gestion	1 501 866 €	1 329 461 €
+ Produits financiers	0 €	0 €
- Charges financières	38 118 €	30 545 €
= Epargne brute	1 463 748 €	1 298 916 €
- Remboursement d'emprunts (<i>hors réaménagement</i>)	445 322 €	362 700 €
= Epargne nette	1 018 426 €	936 216 €

Tableau de financement de l'investissement	BUDGETS PRIMITIFS	
	BP 2022	BP 2023
+ Dépenses réelles d'équipement	11 186 205 €	14 018 725 €
+ Autres dépenses d'investissement	501 414 €	1 080 773 €
+ Dépenses imprévues d'investissement (<i>nouvelle procédure M57</i>)	0 €	0 €
+ Avance remboursable budget annexe viabilisation Zones	0 €	0 €
+ Travaux non affectés	12 991 552 €	12 389 756 €
+ Restes à réaliser	1 534 072 €	1 051 229 €
= Dépenses d'investissement non financières	26 213 242 €	28 540 483 €
+ Dotations et subventions réelles d'équipement	2 112 184 €	2 320 170 €
+ Autres recettes réelles d'investissement	240 698 €	240 703 €
+ Restes à réaliser	436 212 €	193 327 €
= Recettes d'investissement non financières	2 789 094 €	2 754 200 €
+ Cessions d'immobilisations	0 €	0 €
= Besoin total de financement	-23 424 148 €	-25 786 283 €
+ Epargne nette	1 018 426 €	936 216 €
= Besoin résiduel de financement	-22 405 722 €	-24 850 067 €
+ Emprunts hors réaménagement	0 €	0 €
= Variation du fonds de roulement	-22 405 722 €	-24 850 067 €

Tableau du fonds de roulement	BUDGETS PRIMITIFS	
	BP 2022	BP 2023
+ Fonds de roulement reporté	22 405 722 €	24 850 067 €
+ Variation du fonds de roulement	-22 405 722 €	-24 850 067 €
= Fonds de roulement de clôture	0 €	0 €

L'analyse du tableau ci-dessus fait ressortir les éléments suivants :

- Une **diminution de l'épargne brute**, sous l'effet de 3 principaux facteurs :

⇒ L'accroissement des « dépenses contraintes et mesures nouvelles »
d'un montant global de 2 113 700 € :

PRINCIPALES CONTRAINTES ET MESURES NOUVELLES	
Surcoût compensation Obligation service public Piscines (indexations et TVA)	805 000 €
Etudes et recherches cavités, amiante et HAP voirie	204 000 €
Location Algécos Travaux Crèche Merlin	132 000 €
Entretien curatif bâtiments communautaires	100 000 €
Programme de curage préventif et entretien des réseaux pluviaux	90 000 €
Schéma directeur des eaux pluviales	70 000 €
Plan de déplacement simplifié	60 000 €
Optimisation stratégie attractivité et communication	50 000 €
Séjour complémentaire colonie vacances La Clusaz	37 000 €
Etude gisement bois	30 000 €
Logiciel DT/DICT Eclairage public	12 000 €
Sous-total mesures nouvelles non récurrentes	1 590 000 €
Accroissement coût de l'énergie	219 864 €
Accroissement coût traitement SMITVAD	134 000 €
Nouvelle filière placoplâtre déchetteries	82 000 €
Sensibilisation aux éco-gestes	65 000 €
TGAP	23 000 €
Sous-total mesures nouvelles récurrentes	523 864 €

⇒ Une augmentation des dépenses de personnel principalement due à la création du Centre intercommunal de Santé (+8.7 ETP) et l'intégration de l'office de tourisme (+6.0 ETP)

- **Le montant des investissements** atteint **16 151 000 €** (RAR inclus). Leur financement est assuré par des subventions, la récupération du FCTVA, l'épargne nette et la variation du fonds de roulement. Aucun emprunt n'est prévu sur ce budget.
- **Les travaux non affectés correspondent au fonds de roulement non utilisé** destiné au financement des investissements des prochaines années.

BUDGET ANNEXE

ZONES INDUSTRIELLES 2023



BP 2023
BUDGET ZONES INDUSTRIELLES

Tableaux financiers	BUDGETS PRIMITIFS	
	BP 2022	BP 2023
+ Produits fiscaux	0 €	0 €
+ Dotations et subventions	0 €	0 €
+ Produits d'exploitation et autres produits gestion courante	361 462 €	379 625 €
+ <i>Subvention d'équilibre du budget principal</i>	428 562 €	360 900 €
= Produits courants	790 024 €	740 525 €
- Charges de personnel nettes	35 747 €	29 892 €
- Charges de fonctionnement courant	314 708 €	284 736 €
- DSC		
- <i>Restes à réaliser de fonctionnement</i>	<i>69 365 €</i>	<i>33 891 €</i>
= Charges courantes	419 820 €	348 519 €
= Excédent brut courant	370 204 €	392 006 €
+ Produits exceptionnels larges (hors cessions)	451 €	0 €
- Charges exceptionnelles	0 €	198 €
- Dépenses imprévues de fonctionnement (<i>nouvelle procédure M57</i>)	0 €	0 €
= Epargne de gestion	370 655 €	391 808 €
+ Produits financiers	0 €	0 €
- Charges financières	6 684 €	4 208 €
= Epargne brute	363 971 €	387 600 €
<i>Dotations nettes aux amortissements</i>	<i>363 971 €</i>	<i>387 600 €</i>
- Remboursement d'emprunts (<i>hors réaménagement</i>)	145 029 €	120 500 €
= Epargne nette	218 942 €	267 100 €

Tableau de financement de l'investissement	BUDGETS PRIMITIFS	
	BP 2022	BP 2023
+ Dépenses réelles d'équipement	690 686 €	607 406 €
+ Travaux non affectés	456 984 €	102 569 €
+ Dépenses imprévues d'investissement (<i>nouvelle procédure M57</i>)	0 €	0 €
+ <i>Restes à réaliser</i>	<i>56 326 €</i>	<i>105 107 €</i>
= Dépenses d'investissement non financières	1 203 996 €	815 082 €
+ Dotations et subventions réelles d'équipement	586 746 €	0 €
+ Autres recettes réelles d'investissement	11 771 €	0 €
+ <i>Restes à réaliser</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>
= Recettes d'investissement non financières	598 517 €	0 €
+ Cessions d'immobilisations	42 280 €	0 €
= Besoin total de financement	-563 199 €	-815 082 €
+ Epargne nette	218 942 €	267 100 €
= Besoin résiduel de financement	-344 257 €	-547 982 €
+ Emprunts hors réaménagement	0 €	0 €
= Variation du fonds de roulement	-344 257 €	-547 982 €

Tableau du fonds de roulement	BUDGETS PRIMITIFS	
	BP 2022	BP 2023
+ Fonds de roulement reporté	344 257 €	547 982 €
+ Variation du fonds de roulement	-344 257 €	-547 982 €
= Fonds de roulement de cloture	0 €	0 €

L'analyse du tableau ci-dessus fait ressortir les points suivants :

- **une épargne brute de 387 600 €** constatée après la compensation du budget principal à hauteur de 360 900 €. L'instruction budgétaire et comptable M57 impose aux collectivités la comptabilisation des amortissements pour les immobilisations génératrices de revenus. L'épargne nette est donc la résultante de **recettes budgétaires non récurrentes**.

Autrement dit, les ressources récurrentes constituées des loyers ne permettent pas de financer, a minima, le renouvellement des immobilisations assuré par les dotations aux amortissements.

- **un montant d'investissement à hauteur de 607 400 €** financés exclusivement par l'autofinancement et le fonds de roulement.

BUDGET ANNEXE

LAC DE CANIEL 2023



BP 2023
BUDGET LAC DE CANIEL (AOT)

Tableaux financiers	BUDGETS PRIMITIFS	
	BP 2022	BP 2023
+ Dotations et subventions	0 €	0 €
+ Produits d'exploitation et autres produits gestion courante	38 000 €	42 500 €
= Produits courants	38 000 €	42 500 €
- Charges de personnel nettes	0 €	0 €
- Charges de fonctionnement courant	44 970 €	49 951 €
- DSC		
<i>- Restes à réaliser de fonctionnement</i>	<i>8 258 €</i>	<i>15 169 €</i>
= Charges courantes	53 227 €	65 120 €
= Excédent brut courant	-15 227 €	-22 620 €
+ Produits exceptionnels larges (hors cessions)	0 €	0 €
- Charges exceptionnelles	0 €	1 200 €
- Dépenses imprévues de fonctionnement	0 €	0 €
+ Compensation (L. 2224-2 du CGCT)	48 767 €	47 489 €
= Epargne de gestion	33 540 €	23 669 €
+ Produits financiers	0 €	0 €
- Charges financières	0 €	0 €
= Epargne brute	33 540 €	23 669 €
<i>Dotation nette aux amortissements à couvrir</i>	<i>33 540 €</i>	<i>33 500 €</i>
- Remboursement d'emprunts (hors réaménagement)	0 €	0 €
= Epargne nette	33 540 €	23 669 €

Tableau de financement de l'investissement	BUDGETS PRIMITIFS	
	BP 2022	BP 2023
+ Travaux d'investissements programmés	224 166 €	372 666 €
+ Travaux non affectés	210 065 €	40 641 €
+ Dépenses imprévues d'investissement	0 €	0 €
<i>+ Restes à réaliser</i>	<i>24 417 €</i>	<i>49 979 €</i>
= Dépenses d'investissement non financières	458 648 €	463 285 €
+ Dotations et subventions réelles d'équipement	0 €	0 €
+ Autres recettes réelles d'investissement	0 €	0 €
<i>+ Restes à réaliser</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>
= Recettes d'investissement non financières	0 €	0 €
+ Cessions d'immobilisations	0 €	0 €
= Besoin total de financement	-458 648 €	-463 285 €
+ Epargne nette	33 540 €	23 669 €
= Besoin résiduel de financement	-425 108 €	-439 616 €
+ Emprunts hors réaménagement	0 €	0 €
= Variation du fonds de roulement	-425 108 €	-439 616 €

Tableau du fonds de roulement	BUDGETS PRIMITIFS	
	BP 2022	BP 2023
+ Fonds de roulement reporté	425 108 €	439 616 €
+ Variation du fonds de roulement	-425 108 €	-439 616 €
= Fonds de roulement de clôture	0 €	0 €

Le budget annexe Lac Caniel retrace l'ensemble des flux budgétaires liés à la **convention d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public signée avec la société Lake**.

L'Administration Fiscale, saisie dans le cadre de la procédure du rescrit fiscal, a confirmé, dans un courrier daté du 11 décembre 2018, que la redevance perçue par la CCCA en contrepartie de l'occupation du domaine public devait être placée dans le champ d'application de la TVA. En conséquence, **le budget est assujetti à la TVA** et les montants budgétaires sont exprimés HT.

L'analyse du tableau ci-dessus fait ressortir les éléments ci-après :

- **une épargne brute de 23 700 €**, alimentée par la redevance versée par la société Lake (42 500 €) et par une compensation du budget principal (47 500 €), qui permet avec les excédents reportés de couvrir la dotation nette aux amortissements.

- **un montant de travaux programmés de 422 700 €**, totalement autofinancé, pour assurer le renouvellement des équipements prévus dans le cadre de la convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public et permettre des aménagements sur les bâtiments et les équipements existants.

BUDGET ANNEXE

PORT INTERCOMMUNAL 2023



BP 2023
BUDGET PORT INTERCOMMUNAL

Tableaux financiers	BUDGETS PRIMITIFS	
	BP 2022	BP 2023
+ Dotations et subventions	0 €	0 €
+ Produits d'exploitation et autres produits gestion courante	527 160 €	557 991 €
= Produits courants	527 160 €	557 991 €
- Charges de personnel nettes	260 685 €	277 085 €
- Charges de fonctionnement courant	219 380 €	244 252 €
<i>- Restes à réaliser de fonctionnement</i>	<i>5 219 €</i>	<i>4 974 €</i>
= Charges courantes	485 284 €	526 311 €
= Excédent brut courant	41 876 €	31 680 €
+ Produits exceptionnels larges (hors cessions)	0 €	0 €
- Charges exceptionnelles	2 165 €	4 351 €
- Dépenses imprévues de fonctionnement	0 €	0 €
- Impôt sur les sociétés	2 000 €	2 000 €
<i>+ Compensation (L. 2224-2 du CGCT)</i>	<i>0 €</i>	<i>234 750 €</i>
= Epargne de gestion	37 711 €	260 079 €
+ Produits financiers	0 €	0 €
- Charges financières	451 €	18 237 €
= Epargne brute	37 260 €	241 842 €
<i>Dotation nette aux amortissements à couvrir</i>	<i>167 210 €</i>	<i>241 842 €</i>
- Remboursement d'emprunts (<i>hors réaménagement</i>)	13 588 €	34 270 €
= Epargne nette	23 672 €	207 572 €

Tableau de financement de l'investissement	BUDGETS PRIMITIFS	
	BP 2022	BP 2023
+ Dépenses réelles d'équipement	995 578 €	273 058 €
+ Dépenses d'investissement non affectées	0 €	0 €
+ Dépenses imprévues d'investissement	0 €	0 €
<i>+ Restes à réaliser</i>	<i>32 741 €</i>	<i>96 204 €</i>
= Dépenses d'investissement non financières	1 028 319 €	369 262 €
+ Dotations et subventions réelles d'équipement	97 464 €	67 958 €
+ Autres recettes réelles d'investissement	0 €	0 €
<i>+ Restes à réaliser</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>
= Recettes d'investissement non financières	97 464 €	67 958 €
+ Cessions d'immobilisations	0 €	0 €
= Besoin total de financement	-930 855 €	-301 304 €
+ Epargne nette	23 672 €	207 572 €
= Besoin résiduel de financement	-907 183 €	-93 732 €
+ Emprunts hors réaménagement	275 000 €	275 000 €
= Variation du fonds de roulement	-632 183 €	181 268 €

Tableau du fonds de roulement	BUDGETS PRIMITIFS	
	BP 2022	BP 2023
+ Fonds de roulement reporté	632 183 €	-181 268 €
+ Variation du fonds de roulement	-632 183 €	181 268 €
= Fonds de roulement de cloture	0 €	0 €

L'analyse du tableau ci-dessus fait ressortir les éléments suivants :

- **une épargne brute de 242 000 €** provenant principalement de la compensation globale versée par le budget principal d'un montant de 234 750 €. En l'absence de compensation du budget principal, le budget ne serait pas en mesure de comptabiliser les dépenses obligatoires que sont les dotations nettes aux amortissements (242 000 €). Cela traduit une situation financière structurellement et durablement déficitaire dans laquelle les ressources de l'année ne permettent pas de couvrir les amortissements permettant d'assurer le renouvellement des immobilisations.

La Communauté de Communes a engagé une réflexion avec le Département sur la mise en œuvre d'actions mutualisées avec un mode de gouvernance adapté à l'échelle de la façade maritime seino-marine.

- **un montant de travaux programmés de 369 000 €** intégrant la fin des opérations de dragage du port de plaisance et de la mise aux normes de l'Aire technique Ouest bénéficiant de subventions de l'Agence de l'Eau.

BUDGET ANNEXE

ASSAINISSEMENT DELEGATION 2023



BP 2023
BUDGET ASSAINISSEMENT DELEGATION

Tableaux financiers	BUDGETS PRIMITIFS	
	BP 2022	BP 2023
+ Dotations et subventions	0 €	0 €
+ Produits d'exploitation et autres produits gestion courante	1 112 804 €	1 049 427 €
<i>+ Restes à réaliser de fonctionnement</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>
= Produits courants	1 112 804 €	1 049 427 €
- Charges de personnel nettes	154 212 €	179 091 €
- Charges de fonctionnement courant	476 286 €	192 318 €
- Reversement AE		
<i>- Restes à réaliser de fonctionnement</i>	<i>20 237 €</i>	<i>0 €</i>
= Charges courantes	650 735 €	371 409 €
= Excédent brut courant	462 068 €	678 018 €
+ Produits exceptionnels larges (hors cessions)	0 €	171 €
- Charges exceptionnelles	268 697 €	283 000 €
- Dépenses imprévues de fonctionnement	0 €	0 €
- Impôt sur les sociétés		
= Epargne de gestion	193 371 €	395 189 €
+ Produits financiers	0 €	0 €
- Charges financières	39 825 €	31 485 €
= Epargne brute	153 546 €	363 704 €
<i>Dotation nette aux amortissements à couvrir</i>	<i>882 577 €</i>	<i>815 524 €</i>
- Remboursement d'emprunts (<i>hors réaménagement</i>)	419 722 €	421 448 €
= Epargne nette	-266 176 €	-57 744 €

Tableau de financement de l'investissement	BUDGETS PRIMITIFS	
	BP 2022	BP 2023
+ Dépenses réelles d'équipement	4 058 337 €	3 051 524 €
+ Autres dépenses d'investissement	110 000 €	72 000 €
+ Dépenses imprévues d'investissement	0 €	0 €
+travaux non affectés	1 526 679 €	2 691 756 €
<i>+ Restes à réaliser</i>	<i>265 373 €</i>	<i>152 644 €</i>
= Dépenses d'investissement non financières	5 960 389 €	5 967 924 €
+ Dotations et subventions réelles d'équipement	37 113 €	319 872 €
+ Autres recettes réelles d'investissement	690 000 €	587 000 €
<i>+ Restes à réaliser</i>	<i>98 264 €</i>	<i>0 €</i>
= Recettes d'investissement non financières	825 377 €	906 872 €
+Cessions d'immobilisations	0 €	0 €
= Besoin total de financement	-5 135 012 €	-5 061 052 €
+ Epargne nette	-266 176 €	-57 744 €
= Besoin résiduel de financement	-5 401 188 €	-5 118 796 €
+ Emprunts hors réaménagement	0 €	0 €
= Variation du fonds de roulement	-5 401 188 €	-5 118 796 €

Tableau du fonds de roulement	BUDGETS PRIMITIFS	
	BP 2022	BP 2023
+ Fonds de roulement reporté	5 401 188 €	5 118 796 €
+ Variation du fonds de roulement	-5 401 188 €	-5 118 796 €
= Fonds de roulement de cloture	0 €	0 €

L'analyse du tableau ci-dessus fait ressortir les éléments suivants :

- **une épargne brute de 363 700 €** qui ne permet pas de couvrir la dotation nette aux amortissements 2023 (815 500 €). Cette situation témoigne **d'une situation structurellement déficitaire** qui nécessitera une négociation de la redevance d'assainissement lors de la nouvelle Délégation de Service Public au 1^{er} janvier 2024. La surtaxe devra être le reflet des obligations contractuelles restant à la charge de la Communauté de Communes.

- **un montant de travaux programmés** (hors travaux non affectés) **pour 3 300 000 €**. Ces travaux sont financés par :

- ☞ des subventions de l'Agence de l'Eau et du Département
- ☞ de la récupération de TVA
- ☞ une utilisation partielle du fonds de roulement

BUDGET ANNEXE
DELEGATION EAU 2023



BP 2023
BUDGET DELEGATION EAU

Tableaux financiers	BUDGETS PRIMITIFS	
	BP 2022	BP 2023
+ Dotations et subventions	0 €	0 €
+ Produits d'exploitation et autres produits gestion courante	1 210 523 €	1 098 095 €
= Produits courants	1 210 523 €	1 098 095 €
- Charges de personnel nettes	117 910 €	155 100 €
- Charges de fonctionnement courant	174 479 €	235 532 €
- Reversement AE		
- Restes à réaliser de fonctionnement	20 656 €	106 €
= Charges courantes	313 045 €	390 738 €
= Excédent brut courant	897 478 €	707 357 €
+ Produits exceptionnels larges (hors cessions)	143 €	0 €
- Charges exceptionnelles	8 200 €	182 €
- Dépenses imprévues de fonctionnement	0 €	0 €
- Impôt sur les sociétés		
= Epargne de gestion	889 421 €	707 175 €
+ Produits financiers	0 €	0 €
- Charges financières	1 289 €	535 €
= Epargne brute	888 132 €	706 640 €
<i>Dotation nette aux amortissements à couvrir</i>	416 500 €	438 000 €
- Remboursement d'emprunts (<i>hors réaménagement</i>)	7 189 €	1 600 €
= Epargne nette	880 943 €	705 040 €

Tableau de financement de l'investissement	BUDGETS PRIMITIFS	
	BP 2022	BP 2023
+ Dépenses réelles d'équipement	2 529 031 €	2 332 560 €
+ Autres dépenses d'investissement	982 €	0 €
+ Dépenses imprévues d'investissement	0 €	0 €
+ Travaux non affectés	6 270 549 €	6 475 284 €
+ Restes à réaliser	95 934 €	116 158 €
= Dépenses d'investissement non financières	8 896 496 €	8 924 002 €
+ Dotations et subventions réelles d'équipement		235 253 €
+ Autres recettes réelles d'investissement	435 982 €	283 000 €
+ Restes à réaliser	0 €	0 €
= Recettes d'investissement non financières	435 982 €	518 253 €
+ Cessions d'immobilisations	0 €	0 €
= Besoin total de financement	-8 460 514 €	-8 405 749 €
+ Epargne nette	880 943 €	705 040 €
= Besoin résiduel de financement	-7 579 571 €	-7 700 709 €
+ Emprunts hors réaménagement	0 €	0 €
= Variation du fonds de roulement	-7 579 571 €	-7 700 709 €

Tableau du fonds de roulement	BUDGETS PRIMITIFS	
	BP 2022	BP 2023
+ Fonds de roulement reporté	7 579 571 €	7 700 709 €
+ Variation du fonds de roulement	-7 579 571 €	-7 700 709 €
= Fonds de roulement de clôture	0 €	0 €

L'analyse du tableau ci-dessus fait ressortir les éléments suivants :

- **une épargne brute de 706 600 €** contre 888 000 € en 2022. L'accroissement des dépenses correspond à un meilleur suivi de la qualité des eaux des forages de Sotteville, Blossville, Clermont 2, Four à Chaux dans le cadre du contrat territoire eau climat (CETEC).

Le service de l'eau est, par ailleurs, très peu endetté puisque l'épargne nette est quasiment semblable à l'épargne brute.

- **des investissements programmés à hauteur de 2 449 000 €**. Ces travaux sont financés par l'épargne nette et une utilisation partielle du fonds de roulement.

BUDGET ANNEXE

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

2023



BP 2023
BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Tableaux financiers	BUDGETS PRIMITIFS	
	BP 2022	BP 2023
+ Dotations et subventions	0 €	0 €
+ Produits d'exploitation et autres produits gestion courante	79 058 €	86 770 €
= Produits courants	79 058 €	86 770 €
- Charges de personnel nettes	43 356 €	56 674 €
- Charges de fonctionnement courant	30 215 €	25 719 €
- Reversement AE		
<i>- Restes à réaliser de fonctionnement</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>
= Charges courantes	73 571 €	82 393 €
= Excédent brut courant	5 487 €	4 377 €
+ Produits exceptionnels larges (hors cessions)	780 €	0 €
- Charges exceptionnelles	2 500 €	3 344 €
- Dépenses imprévues de fonctionnement	0 €	0 €
- Impôt sur les sociétés		
= Epargne de gestion	3 767 €	1 033 €
+ Produits financiers	0 €	0 €
- Charges financières	120 €	68 €
= Epargne brute	3 647 €	965 €
<i>Dotation nette aux amortissements à couvrir</i>	<i>22 000 €</i>	<i>20 000 €</i>
- Remboursement d'emprunts (<i>hors réaménagement</i>)	2 103 €	2 150 €
= Epargne nette	1 544 €	-1 185 €

Tableau de financement de l'investissement	BUDGETS PRIMITIFS	
	BP 2022	BP 2023
+ Dépenses réelles d'équipement	0 €	0 €
+ Autres dépenses d'investissement	0 €	138 960 €
+ Dépenses imprévues d'investissement	0 €	0 €
+ Travaux non affectés	219 124 €	254 899 €
<i>+ Restes à réaliser</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>
= Dépenses d'investissement non financières	219 124 €	393 859 €
+ Dotations et subventions réelles d'équipement	0 €	0 €
+ Autres recettes réelles d'investissement	0 €	138 960 €
<i>+ Restes à réaliser</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>
= Recettes d'investissement non financières	0 €	138 960 €
+ Cessions d'immobilisations	0 €	0 €
= Besoin total de financement	-219 124 €	-254 899 €
+ Epargne nette	1 544 €	-1 185 €
= Besoin résiduel de financement	-217 580 €	-256 084 €
+ Emprunts hors réaménagement	0 €	0 €
= Variation du fonds de roulement	-217 580 €	-256 084 €

Tableau du fonds de roulement	BUDGETS PRIMITIFS	
	BP 2022	BP 2023
+ Fonds de roulement reporté	217 580 €	256 084 €
+ Variation du fonds de roulement	-217 580 €	-256 084 €
= Fonds de roulement de clôture	0 €	0 €

L'analyse du tableau ci-dessus fait ressortir les éléments suivants :

- **une épargne brute de 1 000 €** contre 3 700 € en 2022. Le budget 2023 intègre les immobilisations installées par l'ex-SIAEPA de Fontaine le Dun sur le domaine privé, dans le cadre de conventions signées avec les usagers concernés. Il en résulte une obligation d'entretenir et d'amortir les biens transférés, conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M49. L'entretien récurrent de ces installations nécessite un accroissement de la redevance initialement fixée à 1.2430 €/m³ pour la faire évoluer à 1.3000 €/m³.

- le montant de l'épargne brute ne permet pas de couvrir la dotation nette aux amortissements (20 000 €). Le financement du renouvellement des immobilisations est donc assuré par une ponction sur les excédents budgétaires.

- des **investissements programmés à hauteur de 138 960 €** pour la réhabilitation de 149 installations d'assainissement non collectif, situés à Gueutteville-les-Grès, et financés par des subventions de l'agence de l'eau, la participation des propriétaires de ces assainissements non collectif et la participation du budget principal. Cette opération spécifique s'inscrit dans la continuité de la décision d'arrêter les travaux d'assainissement collectif sur la commune de Gueutteville-les-Grès.

BUDGET ANNEXE

VIABILISATION ZI DE SASSEVILLE 2023



Le budget présenté ci-après reprend la tranche annuelle 2023 du plan de financement.

BUDGET VIABILISATION ZI
(Comptabilité de stock)

	BUDGET 2023	
	Dépenses	Recettes
SECTION FONCTIONNEMENT		
TRAVAUX VIABILISATION (chap.011 + chap.65)	0 €	0 €
STOCKAGE DES TRAVAUX AU 31/12 (Chap.042)	75 298 €	75 298 €
VENTES DE TERRAINS	0 €	0 €
SUBVENTIONS	0 €	101 581 €
RESULTAT REPORTE (ligne 002)	101 581 €	0 €
Total	176 879 €	176 879 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
STOCKAGE DES TRAVAUX AU 31/12 (Chap.040)	75 298 €	75 298 €
AVANCE REMBOURSABLE DU BUDGET PRINCIPAL (chap. 16)	240 703 €	0 €
RESULTAT REPORTE (ligne 001)	0 €	240 703 €
Total	316 001 €	316 001 €

Par délibération n°150218-04 en date du 18 février 2015, le Conseil Communautaire a décidé la création d'un nouveau budget annexe afin d'individualiser, dans une comptabilité de stock, l'opération de viabilisation d'une parcelle de 2,5 hectares sise sur la zone industrielle de Sasseville. Le plan de financement de cette opération de viabilisation fait l'objet d'une modification par délibération séance tenante.

Le suivi d'une telle opération en M57 est complexe puisqu'il s'agit de recenser tous les flux en section de fonctionnement afin de constater la constitution de stocks de terrains à vendre puis ensuite d'enregistrer les ventes de terrain au fur et à mesure des opérations de déstockage des parcelles.

BUDGET ANNEXE

GOLF DE LA COTE D'ALBATRE 2023



BP 2023
BUDGET GOLF DE LA CÔTE D'ALBÂTRE

Tableaux financiers	BUDGETS PRIMITIFS	
	BP 2022	BP 2023
+ Produits fiscaux		
+ Dotations et subventions	0 €	0 €
+ Produits d'exploitation et autres produits gestions courante	45 579 €	53 449 €
= Produits courants	45 579 €	53 449 €
- Charges de personnel nettes	0 €	0 €
- Charges de fonctionnement courant	478 899 €	512 419 €
- DSC		
<i>- Restes à réaliser de fonctionnement</i>	<i>29 122 €</i>	<i>14 435 €</i>
= Charges courantes	508 021 €	526 854 €
= Excédent brut courant	-462 442 €	-473 405 €
+ Produits exceptionnels	6 600 €	0 €
- Charges exceptionnelles	0 €	0 €
- Dépenses imprévues de fonctionnement	0 €	0 €
<i>+ Compensation (L. 2224-2 du CGCT)</i>	<i>830 180 €</i>	<i>855 778 €</i>
= Epargne de gestion	374 338 €	382 373 €
+ Produits financiers	0 €	0 €
- Charges financières	39 383 €	36 945 €
= Epargne brute	334 955 €	345 428 €
<i>Dotation nette aux amortissements à couvrir</i>	<i>334 955 €</i>	<i>345 428 €</i>
- Remboursement d'emprunts (<i>hors réaménagement</i>)	187 491 €	189 920 €
= Epargne nette	147 464 €	155 508 €

Tableau de financement de l'investissement	BUDGETS PRIMITIFS	
	BP 2022	BP 2023
+ Dépenses réelles d'équipement	391 201 €	168 500 €
+ Dépenses d'investissement non affectées	0 €	0 €
+ Dépenses imprévues d'investissement	0 €	0 €
<i>+ Restes à réaliser</i>	<i>221 568 €</i>	<i>145 601 €</i>
= Dépenses d'investissement non financières	612 769 €	314 101 €
+ Dotations et subventions réelles d'équipement	15 738 €	6 900 €
<i>+ Subvention d'équipement L. 2224-2-2 du CGCT</i>	<i>15 738 €</i>	<i>6 093 €</i>
+ Autres recettes réelles d'investissement	0 €	0 €
<i>+ Restes à réaliser</i>	<i>0 €</i>	<i>10 142 €</i>
= Recettes d'investissement non financières	15 738 €	23 135 €
+ Cessions d'immobilisations	0 €	0 €
= Besoin total de financement	-597 031 €	-290 966 €
+ Epargne nette	147 464 €	155 508 €
= Besoin résiduel de financement	-449 567 €	-135 458 €
+ Emprunts hors réaménagement	228 000 €	0 €
= Variation du fonds de roulement	-221 567 €	-135 458 €

Tableau du fonds de roulement	BUDGETS PRIMITIFS	
	BP 2022	BP 2023
+ Fonds de roulement reporté	221 567 €	135 458 €
+ Variation du fonds de roulement	-221 567 €	-135 458 €
= Fonds de roulement de clôture	0 €	0 €

L'analyse du tableau ci-dessus fait ressortir les éléments suivants :

- **une épargne brute de 345 000 €** provenant essentiellement de la compensation globale versée par le budget principal pour un montant de 855 800 € et de la redevance acquittée par le fermier à hauteur de 46 000 €.

En l'absence d'une compensation sur laquelle le Conseil est amené à délibérer chaque année en application de l'article L. 2224-2 du CGCT, le budget ne serait pas en mesure de comptabiliser ces dépenses obligatoires que sont les dotations nettes aux amortissements (345 000 €).

- **le montant des investissements programmés s'élève à 314 000 €** dont le financement sera assuré par l'autofinancement et par une subvention d'équipement du Budget principal de 6 093 €.

BUDGET ANNEXE
CENTRE INTERCOMMUNAL
DE SANTE 2023



BP 2023
BUDGET CENTRE INTERCOMMUNAL DE SANTE

Tableaux financiers	BUDGETS PRIMITIFS
	BP 2023
+ Produits fiscaux	0 €
+ Dotations et subventions	544 700 €
+ Produits d'exploitation et autres produits gestion courante	192 900 €
+ <i>Subvention d'équilibre du budget principal</i>	56 982 €
= Produits courants	794 582 €
- Charges de personnel nettes	724 958 €
- Charges de fonctionnement courant	56 624 €
- <i>Restes à réaliser de fonctionnement</i>	<i>0 €</i>
= Charges courantes	781 582 €
= Excédent brut courant	13 000 €
+ Produits exceptionnels larges (hors cessions)	0 €
- Charges exceptionnelles	1 000 €
= Epargne de gestion	12 000 €
+ Produits financiers	0 €
- Charges financières	0 €
= Epargne brute	12 000 €
<i>Dotations nettes aux amortissements</i>	<i>12 000 €</i>
- Remboursement d'emprunts (<i>hors réaménagement</i>)	0 €
= Epargne nette	12 000 €

Tableau de financement de l'investissement	BUDGETS PRIMITIFS
	BP 2023
+ Dépenses réelles d'équipement	50 000 €
+ Travaux non affectés	0 €
+ <i>Restes à réaliser</i>	<i>0 €</i>
= Dépenses d'investissement non financières	50 000 €
+ Dotations et subventions réelles d'équipement	8 000 €
+ Subvention d'équipement du budget principal	30 000 €
+ Autres recettes réelles d'investissement	0 €
+ <i>Restes à réaliser</i>	<i>0 €</i>
= Recettes d'investissement non financières	38 000 €
+ Cessions d'immobilisations	0 €
= Besoin total de financement	-12 000 €
+ Epargne nette	12 000 €
= Besoin résiduel de financement	0 €
+ Emprunts hors réaménagement	0 €
= Variation du fonds de roulement	0 €

Tableau du fonds de roulement	BUDGETS PRIMITIFS
	BP 2023
+ Fonds de roulement reporté	0 €
+ Variation du fonds de roulement	0 €
= Fonds de roulement de clôture	0 €

La Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre a souhaité consulter la population en 2022 dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire. 70% des réponses au questionnaire ont mis en lumière les difficultés rencontrées au quotidien par la population pour se soigner.

Un plan intercommunal de santé a été défini et présenté à la fin de l'année 2022 à l'ensemble des élus communautaires afin de répondre à la demande la population. Le conseil communautaire de décembre 2022 a donc décidé la création d'un centre intercommunal de santé et du budget correspondant. Ce dernier retrace l'ensemble des dépenses et des recettes liées à l'activité du centre intercommunal de santé qui regroupe actuellement 5 médecins, avec la possibilité d'en accueillir un 6^{ème} au cours de l'année 2023. Le budget 2023 intègre le fonctionnement du centre à Fontaine-le-Dun et son extension sur le secteur de Cany-Barville.

L'analyse du budget ci-dessus fait ressortir les éléments suivants :

- **une épargne brute de 12 000 €** provenant de la compensation versée par le budget principal pour un montant de 56 900 €, de la participation des usagers relatives aux actes médicaux ainsi que des participations et subventions des caisses de sécurité sociale,
- **des investissements à hauteur de 50 000 €** financés par du FCTVA et une subvention d'équipement du budget principal de 30 000 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DES BUDGETS 2023



INVESTISSEMENTS 2023
(hors remboursement d'emprunts)
BUDGET PRINCIPAL

Chapitre ou Opération	Désignation	RAR 2022	BUDGET 2023
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 350 €	377 500 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	409 958 €	294 593 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	410 344 €	691 563 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0 €	0 €
4581	OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0 €	1 080 773 €
DIVERS	TRAVAUX NON AFFECTES	0 €	12 389 756 €
01202101	APCP TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE 2021 A 2025	0 €	2 390 000 €
01202118	APCP ATTRIBUTION FONDS DE CONCOURS 2 AUX COMMUNES	0 €	800 000 €
01202301	AMENAGEMENT ET TRAVAUX SUR PATRIMOINE BATI	0 €	795 550 €
01202202	APCP REAMENAGEMENT AGRANDISSEMENT ACCUEIL MERLIN	0 €	600 000 €
01202008	APCP ECLAIRAGE PUBLIC 2020 2024	0 €	572 612 €
01202311	DETECTION RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC	0 €	550 000 €
01202007	APCP ELECTRIFICATION 2020 2024	0 €	511 000 €
01201904	AIDE LOCALE DU COMMERCE	19 204 €	500 000 €
01202307	VOIRIE QUAI DE LA BATELLERIE A SAINT VALERY	0 €	500 000 €
01202116	APCP élaboration du PLUi	0 €	440 000 €
01202117	APCP LED COMMUNE DE SAINT VALERY EN CAUX	0 €	308 406 €
21208	Amenagements des espaces Lac	0 €	290 000 €
21014	Acquisit° matériel informatique	52 851 €	255 378 €
01202002	TRAVAUX OUVRAGES AVANT-PORT	0 €	255 000 €
01201708	ATTRIBUTION FDC AUX COMMUNES APCP	0 €	250 000 €
01202104	APCP EXTENSION RESEAU CYCLABLE	0 €	250 000 €
01202314	APCP AMENAGEMENT LAC DE CANIEL 2EME PHASE	0 €	250 000 €
01202112	APCP RENOUVELLEMENT EQUIPEMENTS NAUTIQUES	0 €	229 400 €
01201803	PROGRAMME LED	0 €	200 000 €
01202319	AIDE A L'INVESTISSEMENT DE PROXIMITE	0 €	200 000 €
21007	Gros travaux avant-Port	0 €	200 000 €
01201901	AMENAGEMENT BASE DU LAC DE CANIEL ESPACES EN REGIE	0 €	174 000 €
01202308	APCP LUTTE CONTRE LES INONDATIONS 2023-2026	0 €	172 000 €
01202215	APCP TRAVAUX POUR IMPLANTATION RECYCLERIE	0 €	150 000 €
01202305	REHABILITATION RESEAU PLOUVIAL	0 €	150 000 €
01202310	APCP SUBVENTIONS MISE AUX NORMES ANC	0 €	150 000 €
01201906	SUBV REHABILITATION INSTALLATIONS ANC NON CONFORME	0 €	136 000 €
01202315	APCP MOE SUR VOIRIE	0 €	130 000 €
01202304	APCP COLONNES BACS ROULANTS ET EQUIPEMENT DE TRI	0 €	120 000 €
01202206	APCP ITINERAIRES DE RANDONNEES	0 €	100 000 €
01202312	REHABILITATION LOCATIONS LA CLUSAZ	0 €	100 000 €
01202208	LOGEMENT SOLIDAIRE	0 €	87 500 €
01202113	GESTION DES BASSES EAUX	278 €	80 000 €
01202203	ACPC RENOVATION PISCINE DU LITTORAL	0 €	80 000 €
01202214	APCP DEVOIR DE MEMOIRE JUIN 1940	0 €	80 000 €
01202313	APCP PARTICIPATION REHABILITATION ANC GUEUTTEVILLE	0 €	62 460 €
01201804	Travaux de lutte contre les inondations	0 €	55 000 €
01202309	APCP AIDE VELO	0 €	55 000 €
01202216	APCP TOITURE VEGETALISEE PISCINE DE CANY	0 €	50 000 €
01202318	APCP RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS	0 €	50 000 €
01202303	APCP ACQUISITION MATÉRIEL INFORMATIQUE ET TÉLÉPH	0 €	48 700 €
21505	Memoire d'Albatre	0 €	47 700 €
01202114	APCP MISE EN PLACE DE BACS ENTERRES TRI ET OMR	0 €	40 000 €
01202212	APCP TRAVAUX BASE NAUTIQUE DE SAINT AUBIN SUR MER	0 €	40 000 €
01202204	APCP TRAVAUX CENTRE NAUTIQUE DE VEULETTES SUR MER	0 €	30 000 €
01202302	BARRIERE DECHETTERIE	0 €	25 500 €
01201905	NOUVEAU SITE INTERNET TOURISTIQUE DE LA COTE ALBAT	0 €	20 000 €
01202001	GROS ENTRETIEN PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE	89 303 €	18 030 €
21105	Acquisition instruments	31 185 €	18 000 €
01202306	ACCESSIBILITE PMR	0 €	15 000 €
01202009	APCP RENOVATION CHALETS CLUSAZ	0 €	11 388 €
01201807	APCP AMENAGEMENTS DE VOIRIE PMR	0 €	6 600 €
01201701	PROGRAMME VOIRIE COMMUNALE 2017 2020	0 €	3 744 €
01201806	APCP CHEMINS DE RANDONNEES	0 €	1 100 €
01202108	TRAVAUX AMENAGEMENTS HÔTEL TECHNIQUE	621 €	0 €
01202110	RAMBARDE PONT LEVANT ST VALERY	14 472 €	0 €
01202210	REHABILITATION STUDIO ET APPARTEMENT LA CLUSAZ	13 119 €	0 €
20912	Signaletique naut., tour. et env	2 545 €	0 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors emprunts)		1 051 229 €	27 489 254 €

BUDGET ANNEXE ZONES INDUSTRIELLES			
Chapitre ou Opération	Désignation	RAR 2022	BUDGET 2023
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0 €	0 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	101 703 €	465 035 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0 €	64 500 €
DIVERS	TRAVAUX NON AFFECTES	0 €	102 569 €
03201801	APCP REHABILITATION TECHMAN EUROBACHES PHASE 2	0 €	76 721 €
03202001	RÉHABILITATION DU COWORKING	3 076 €	0 €
03202301	ACQUISITION MATERIEL INFORMATIQUE ET TELEPHONIQUE	0 €	1 150 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors emprunts)		104 779 €	709 975 €

BUDGET ANNEXE DELEGATION EAU			
Chapitre ou Opération	Désignation	RAR 2022	BUDGET 2023
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0 €	5 000 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27 196 €	143 316 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0 €	0 €
DIVERS	TRAVAUX NON AFFECTES	0 €	6 475 284 €
001103	REHABILITATION FORAGE CLERMONT 2	63 844 €	65 000 €
05201701	MBC RENOUVELLT RESEAU EAU POTABLE 2017-2020	0 €	20 000 €
05201901	MODELISATION HYDRAULIQUE TERRITOIRE CCCA	25 119 €	0 €
05201905	SCHEMA DIRECTEUR ALIMENTATION EN EAU POTABLE	0 €	450 000 €
05202001	APCP RENOUVELLEMENT CONDUITE EAU CANOUVILLE	0 €	29 244 €
05202101	SURPRESSION RESERVOIR JANVILLE	0 €	115 000 €
05202102	APCP Renouvellement réseaux eau potable 2021-2025	0 €	400 000 €
05202103	APCP RENOUVELLEMENT CONDUITE ANGIENS	0 €	700 000 €
05202201	APCP REHABILITATION RESERVOIR VINFRAINVILLE	0 €	50 000 €
05202203	POSE COMPTEURS SECTORISATION	0 €	200 000 €
05202204	ETUDE FIABILISATION ALIMEN EAU HAUTOT HEUNIERES	0 €	30 000 €
05202205	MO USINE TRAITEMENT EAU POTABLE FORAGES CANY OCQUE	0 €	35 000 €
05202302	APCP REHABILITATION RESERVOIR CAILLEVILLE	0 €	20 000 €
05202303	APCP RENOUVELLEMENT CANALISATION LA CHAPELLE DUN	0 €	50 000 €
05202304	ACCORD CADRE MAITRISE OEUVRE EAU POTABLE	0 €	20 000 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors emprunts)		116 158 €	8 807 844 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DELEGATION			
Chapitre ou Opération	Désignation	RAR 2022	BUDGET 2023
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0 €	0 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0 €	600 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	38 744 €	50 000 €
4581	OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS	101 990 €	72 000 €
DIVERS	TRAVAUX NON AFFECTES	0 €	2 691 756 €
0500	Rehabilitation sites de traitement	11 880 €	0 €
06201601	TRANSFERT DES EFFLUENTS DU SECTEUR DE PALUEL VERS	0 €	50 000 €
06201701	MBC RENOUVELLT RESEAUX ASSAINISSEMENT 2017-2020	0 €	2 998 €
06201801	APCP EXTENSION ZONE COLLECTE BLOSSEVILLE	0 €	200 000 €
06201901	ACCORD CADRE MAITRISE OEUVRE ASST	30 €	122 €
06201902	SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	0 €	1 250 000 €
06202101	APCP RENOUVELLEMENT RESEAU ASS 2021-2025	0 €	444 000 €
06202102	APCP REHABILITATION DE RESEAUX	0 €	100 000 €
06202103	APCP REMPL RESEAU QUAI BATELLERIE ST VALERY	0 €	100 000 €
06202202	APCP EXTENSION RESEAU ASSAINISSEMENT AVENUE BELGES	0 €	5 000 €
06202301	APCP REPRISES DES BACHES DES STEP	0 €	200 000 €
06202302	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0 €	100 000 €
06202303	APCP PRETRAITEMENT STEP DE VEULES	0 €	100 000 €
06202304	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0 €	200 000 €
06202305	IMMOBILISATIONS EN COURS	0 €	70 000 €
31503	Nlle Tranche Asst Man/Gueutt/Cai	0 €	175 110 €
31504	Reconstruction STEP BOSVILLE	0 €	3 694 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors emprunts)		152 644 €	5 815 280 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF			
Chapitre ou Opération	Désignation	RAR 2022	BUDGET 2023
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0 €	0 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0 €	0 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0 €	0 €
4581	OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0 €	138 960 €
DIVERS	TRAVAUX NON AFFECTES	0 €	254 899 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors emprunts)		0 €	393 859 €

BUDGET ANNEXE LAC DE CANIEL			
Chapitre ou Opération	Désignation	RAR 2022	BUDGET 2023
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0 €	0 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0 €	115 000 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0 €	0 €
DIVERS	TRAVAUX NON AFFECTES	0 €	40 641 €
08201901	AMENAGEMENT BASE DU LAC DE CANIEL ESPACES EN AOT	0 €	25 166 €
08202201	REMISE EN ETAT ET MISE EN CONFORMITE EQUIP AOT	0 €	180 000 €
08202202	TRAVAUX SUR PLAINE DE JEUX AOT	49 979 €	0 €
08202203	APCP MISE CONFORMITE RENOV BOWLING ECLAIRAGE RESTO	0 €	52 500 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors emprunts)		49 979 €	413 306 €

BUDGET ANNEXE PORT INTERCOMMUNAL			
Chapitre ou Opération	Désignation	RAR 2022	BUDGET 2023
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0 €	0 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	96 204 €	72 308 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0 €	0 €
DIVERS	TRAVAUX NON AFFECTES	0 €	0 €
09201901	CHANGEMENT DES PONTONS	0 €	52 000 €
09201902	DRAGAGE DU PORT	0 €	15 000 €
09202101	APCP PONTON EMBARQUEMENT POUR BATEAUX TOURISTIQUES	0 €	20 000 €
09202201	APCP DRAGAGE DU PORT 2025	0 €	50 000 €
09202301	ACQUISITION MATERIEL INFORMATIQUE ET TELEPHONIQUE	0 €	23 750 €
1101	Mise normes aire technique ouest	0 €	40 000 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors emprunts)		96 204 €	273 058 €

BUDGET ANNEXE GOLF DE LA CÔTE D'ALBÂTRE			
Chapitre ou Opération	Désignation	RAR 2022	BUDGET 2023
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0 €	0 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 393 €	34 000 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	137 207 €	134 500 €
DIVERS	TRAVAUX NON AFFECTES	0 €	0 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors emprunts)		145 601 €	168 500 €

BUDGET ANNEXE CENTRE INTERCOMMUNAL DE SANTE			
Chapitre ou Opération	Désignation	RAR 2022	BUDGET 2023
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0 €	0 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0 €	50 000 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0 €	0 €
DIVERS	TRAVAUX NON AFFECTES	0 €	0 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors emprunts)		0 €	50 000 €

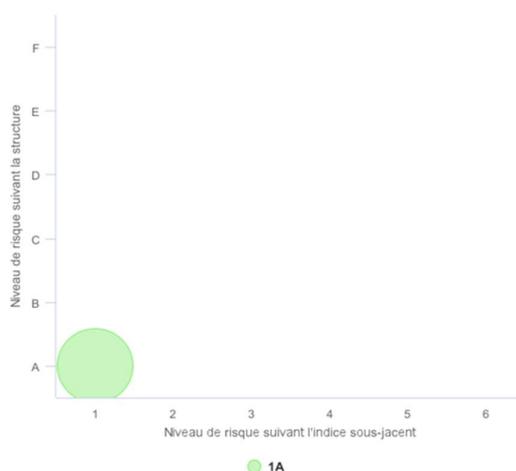
3^{ème} Partie : La dette de la Communauté de communes (tous budgets cumulés)

Au 1^{er} janvier 2023, l'**encours de dette** cumulé sur l'ensemble des budgets s'élève à **9.4 M€**. Ces emprunts sont essentiellement à taux fixe.

Sur la base de la population INSEE 2022⁷ (28 444 habitants), **cet encours de dette s'établit à 330 € par habitant** contre 396 € par habitant⁸ au niveau national pour les communautés de communes à fiscalité propre.

La structure d'exposition de la dette propre de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre présente un profil très sécurisé puisque les risques sont nuls pour 100% de l'encours total (classé A-1 selon la charte Gissler).

Classification de l'encours au 01/01/2023 en début de journée selon la charte Gissler



Catégorie	Encours au 01/01/2023	%
1-A	9 422 683,48	100,00%
Total	9 422 683,48	100,00%

Caractéristiques de la dette au 01/01/2023

Encours 9 422 683,48	Nombre d'emprunts * 54
Taux actuariel * 1,19%	Taux moyen de l'exercice 1,16%

⁷ Fournie par la fiche individuelle DGF 2022.

⁸ Source : P. 166 du Rapport sur les finances publiques locales 2022, Observatoire des finances publiques locales.

Le coût moyen de la dette communautaire s'établit à **1,19%** pour une durée de vie résiduelle moyenne des encours de **6 ans**.

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2023 est réparti comme suit :

Répartition de l'encours par prêteur

Prêteur	Notation MOODY'S	%	Montant
 Société Générale	-	36,22	3 412 522,54
 Agence de l'eau	-	23,44	2 209 036,35
 Crédit Agricole	-	18,73	1 764 606,65
 La banque postale	-	17,46	1 644 809,34
 Dexia Crédit Local de France	-	2,64	249 209,36
 Caisse d'allocations Familiales	-	1,26	118 829,08
 Autres	-	0,25	23 670,16
TOTAL			9 422 683,48

Répartition de l'encours par budget

Budget	%	Montant
 Budget Assainissement (DSP)	33,96	3 200 381,98
 Budget Golf de la Cote d'Albatre	31,33	2 952 500,51
 Budget Principal	30,32	2 856 979,78
 Budget Zones Industrielles	3,55	334 742,88
 Autres	0,83	78 078,33
TOTAL		9 422 683,48

Les budgets Principal, Assainissement et Golf de la Côte d'Albatre représentent près de 95% de l'encours de la dette souscrite par l'établissement public.

L'établissement public a contracté un nouvel emprunt en 2022 auprès du Crédit Agricole, sur 10 ans à 3.16% pour financer les travaux de dragage du Port (le montant nominal de l'emprunt sera versé en 2023).

Le budget 2023, tout en préservant les équilibres financiers de la Communauté de Communes, intègre un effort conséquent sur les dépenses de voirie des communes (près de 6,0 M€), accompagne les projets d'investissement des communes via les fonds de concours et porte les premières dépenses d'équipement liées à la mise en œuvre du projet de territoire pour faire de la Communauté de Communes un territoire d'énergies, attractif, durable et solidaire.